

pas, avant de se décider à la faire étudier à leurs enfants, si la sténographie va continuer ou cesser de payer." Il n'y a qu'un point à considérer, mais il ne faut pas le perdre de vue: c'est que, quand la sténographie aura perdu sa valeur extraordinaire, sa valeur intrinsèque, résultat des connaissances assurées de ses progrès, elle aura toujours son prix, en ce sens qu'elle sera perdue, tout comme la connaissance des deux langues ici, aujourd'hui, toute valeur aux autres connaissances professionnelles ou commerciales chez tous ceux qui ne la connaissent pas. Cela ne viendra pas tout d'un coup, mais il ne serait pas prudent, non plus, pour les jeunes, d'attendre que cela vienne. Puis, en attendant le résultat final, tandis que la sténographie fera ses dernières étapes, les sténographes, jeunes ou vieux, le ont cessé à part et seront des privilégiés fort bien rémunérés.

La tâche, ici, incombe aux autorités et nous devons dire que l'honorable Surintendant de l'Instruction publique est tout disposé à faire enseigner bientôt la sténographie dans toutes nos maisons d'éducation.

Le STÉNOGRAPHE CANADIEN a aussi émis l'idée que, si, comme l'a écrit M. Duploye, la sténographie doit être l'écriture du vingtième siècle, il serait bon que les autorités songent à adopter un système uniforme pour l'anglais et le français: sténographier le français et l'anglais avec les mêmes signes, comme on écrit ces deux langues avec les mêmes lettres. Pour le français la méthode est depuis longtemps choisie; pour l'anglais, le système Duploye-Sloan s'impose.

Notre journal continuera à plaider en faveur de la vulgarisation de la sténographie-Duploye et de l'adoption du système de Sloan pour les futurs sténographes anglais.

LES STÉNOGRAPHES OFFICIELS

Nous revenons sur celle des réformes judiciaires demandées qui concerne les sténographes officiels et dont le député de Lévis, M. F. X. Lemieux, a fait le vaillant champion. Au parlement provincial la demande de M. Lemieux a donné lieu, naturellement, à des récriminations, chez les sténographes officiels, et l'un d'entre eux, de Québec, a écrit une longue correspondance à "l'Electeur," pour prouver qu'on ne doit pas chercher à diminuer les salaires que se font aujourd'hui les sténographes. Le correspondant prétend que la sténographie est une science inaccessible au plus grand nombre et c'est là-dessus qu'il se base pour faire maintenir les hauts prix actuels de la procédure sténographique.

La sténographie n'est pas une science difficile; la sténographie Duployé est même très facile à apprendre. Dix minutes suffisent pour apprendre l'alphabet et il n'en faut pas plus pour apprendre à relier les signes. Bref, il ne faut pas toutes les semaines d'une année pour arriver à une moyenne de 100 à 125 mots à la minute, ce qu'il faut pour le commerce. Sans doute pour sténographier dans les cours de justice, il faut pouvoir écrire plus vite, car la parole y acquiert, à certains moments, une très grande vitesse. Mais le jeune employé de bureau qui commence avec une vitesse ordinaire se perfectionne en pratiquant et sa vitesse augmente avec le temps, plus vite que ne le pense le correspondant de "l'Electeur."

Quant à nommer un nombre limité de sténographes qui seront au service du gouvernement, c'est une mesure d'urgence. Le protonotaire de Montréal nous dit que, actuellement, on ne peut exercer aucun contrôle sur les sténographes: ceux-ci

produisent les dépositions quand ils veulent, il y en a même qui les perdent. Toutes choses qui n'arriveront plus quand on aura obtenu la réforme demandée.

Au reste, nous avons eus là plusieurs avocats et les salaires que l'on consent à accorder aux sténographes sont d'un chiffre fort respectable. En fin de compte, on ne veut qu'un peu plus d'ordre et, par suite, moins de retards dans la procédure et nous souhaitons que ceux qui demandent la réforme en question réussissent.

ENTENDONS-NOUS ?

Il y a à la "Gazette Sténographique" un Bonhomme nommé Jacques — parlant honorablement, nous n'en doutons pas — qui n'est pas content du tout de la part des récompenses faite à la France, au concours international de Montréal. Il trouve cela maigre et dit que c'est peu encourageant pour une autre fois.

C'est notre premier concours, on le sait, et l'on ne devait pas s'attendre à un concours comme ceux que l'on organise en France et pour lesquels il faut faire frapper des médailles en grands lots. Nous avons fait pour le mieux et nous sommes fiers du résultat, espérant faire mieux la prochaine fois. Il nous fait peine de n'avoir pu décerner plus de trois médailles aux concurrents de France, mais, en dépit de ce nombre, la part est grosse: trois médailles sur sept. Assurément, Jacques Bonhomme n'était pas dans son assiette quand il a écrit ses petites remarques, que nous lui pardonnons bien du reste.

Mais ce que l'on semble surtout vouloir nous reprocher, c'est d'avoir accordé une médaille d'or, pour la vitesse, à un élève qui n'a écrit que 45 mots à la minute. D'abord, en offrant un des plus beaux prix pour la vitesse, nous n'avons fait que suivre un des sages conseils donnés, il y a plusieurs mois, dans le "Journal des Sténographes": Encourager surtout la calligraphie, inciter à écrire vite. Quant à la moyenne de 45 mots, ce n'est pas si vilain chez des enfants, après deux mois d'étude.

Puis le comité d'organisation a changé certaines décisions prises par des membres en dehors du comité, et a opté pour ce qui avait d'abord été suggéré. L'Union des Ecclésiastiques Sténographes de Doudeville va recevoir une médaille capable d'exciter l'envie de plus d'un bonhomme. Nous sommes fiers de la lui offrir pour sa belle collection de travaux et nous espérons qu'elle nous en verra encore quand nous lui en demanderons.

SOIRÉE ET RÉCOMPENSES.

Le comité d'organisation du concours de sténographie de Montréal a décidé de donner une soirée panoramique et musicale, à la salle Saint Jacques, coin des rues Sainte Catherine et Saint Denis, le 10 avril prochain. Il a nuds des vues de l'exposition de Paris, ainsi que des tableaux comiques, avec intermèdes de musique vocale et instrumentale. On donnera à cette séance, la liste des vainqueurs du concours, avec les prix décernés à chacun.

Le comité a aussi décidé de remplacer la médaille d'abord accordée à l'Union des Ecclésiastiques sténographes de Doudeville par la médaille d'or offerte par la Chambre de Commerce du district de Montréal et de donner la médaille de bronze offerte par le lieutenant gouverneur Angers à l'Union Normande.